

06-95

Pour diffusion immédiate
Le 19 septembre 2006

INFRACTION À LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL : ACCURAX MANUFACTURING INC. REÇOIT UNE AMENDE DE 62 500 \$

BRAMPTON (Ontario) – Accurax Manufacturing Inc., une compagnie établie à Brampton qui fabrique des supports de rangement et d'autres composants de systèmes de rangement a été condamnée, le 18 septembre 2006, à payer une amende de 62 500 \$ pour avoir enfreint la *Loi sur la santé et la sécurité au Travail*. Son infraction a causé de graves blessures aux doigts d'un jeune employé.

Le 4 mai 2005, un travailleur utilisait une machine à découper des feuilles de métal quand sa main s'est prise dans la machine à proximité de la lame, qui s'est alors abaissée, amputant quatre doigts de la main droite du travailleur. L'accident s'est produit à l'usine de la compagnie située au 60, boulevard Advance, à Brampton.

Une enquête du ministère du Travail a révélé qu'un dispositif de protection qui aurait bloqué l'accès à la lame avait été enlevé le jour précédent l'accident. L'enquête a également révélé que la compagnie Accurax n'avait pas fourni la supervision ni la formation nécessaire au travailleur dans le cadre de l'utilisation sécuritaire de la machine à découper avec les dispositifs de sécurité requis.

Accurax Manufacturing Inc. a plaidé coupable, en sa qualité d'employeur, n'ayant pas supervisé ni fourni de l'information et des directives à un travailleur pour protéger sa santé et sa sécurité, ce qui représente une infraction à l'alinéa 25(2)a) de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

L'amende a été imposée par Madame la juge Elinore Ready, de la Cour de justice de l'Ontario siégeant à Brampton. La cour a également imposé la suramende de 25 p. 100 qui est prévue par la Loi sur les infractions provinciales. La suramende est affectée à un compte spécial du gouvernement provincial qui sert à aider les victimes d'un crime.

-30-

Renseignements :
Lionel Tona
Ministère du Travail
416 326-1407

Line Forestier
Avocate de la Couronne
Direction des services juridiques
Ministère du Travail
416 326-7987

Renseignements généraux

Lieu : Cour de justice de l'Ontario
7755, rue Hurontario, salle d'audience 103
Brampton (Ontario)

Juge : Madame la juge Elinore Ready

Date et heure : Le 18 septembre 2006, à 10 h

Défendeur : Accurax Manufacturing Inc.

Affaire : Infraction à
la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Also available in English

www.labour.gov.on.ca